DOUBLE APPARTENANCE OFS-JEFRA

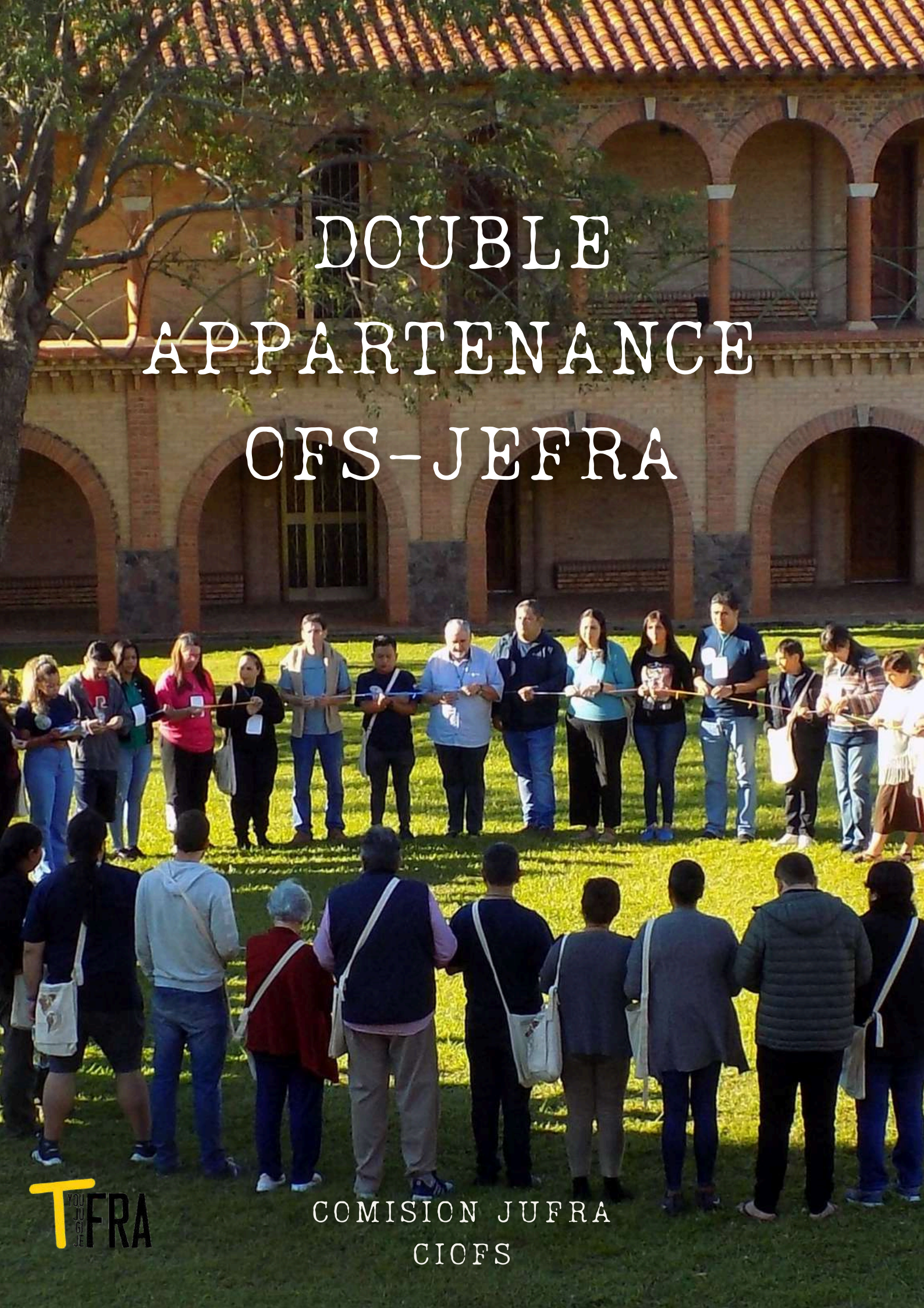

COMISION JUFRA
CIOFS

Chers Frères et Sœurs de l'OFS et de la JeFra,
Paix et Bien !

Le thème de la double appartenance ou appartenance simultanée à l'OFS et à la JeFra mérite sans aucun doute une place dans l'échange d'expériences et le renouvellement de la formation. Cela s'est manifesté clairement lors de diverses rencontres de l'OFS et de la JeFra.

Au cours du Chapitre Général de l'OFS de 2024, à l'occasion de la présentation de la JeFra, nous avons renouvelé notre engagement à élaborer du matériel de formation sur ce thème pour toutes les fraternités de l'OFS et de la JeFra. Cela fait suite à la IIIe Assemblée Internationale de la JeFra, tenue au Mexique en 2022, au cours de laquelle la « double appartenance » a été définie comme une priorité pour la Jeunesse Franciscaine Internationale.

À la lumière de tout cela, nous souhaitons vous proposer une vision renouvelée de la relation entre l'OFS et la JeFra ainsi que de la « double appartenance », en renforçant l'invitation à vivre cette expérience qui nous appelle à faire des pas plus décisifs et concrets dans la recherche de notre pleine vocation franciscaine en tant que frères et sœurs dans ce monde.

Après l'Assemblée du Mexique, nous avons estimé que le matériel préparé par notre frère et nos sœurs Ailén Lucia Natali (JeFra - OFS, Argentine), Elías Molina (JeFra - OFS, Argentine) et Maria Chiara Libreri (JeFra - OFS, Italie)—qui faisaient partie de l'équipe de formation internationale de la JeFra—est d'une grande valeur, et nous le présentons en tant que COMMISSION JEFRA CIOFS.

Nous demandons à chaque Fraternité nationale de promouvoir et d'animer ce matériel de formation qui nous unit et nous fortifie en tant que Famille Franciscaine auprès des Fraternités régionales et locales ainsi que de leurs assistants spirituels.

Vos frères et sœurs,

COMMISSION JEFRA CIOFS

Luis Félix Chocojay Guamuch, JeFra - OFS
Silvia Noemi Diana, OFS
Noemi Paola Riccardi, OFS
Frère Antonio Guadalupe Hernández Huarte, TOR

Sommaire:

INTRODUCTION

LIEN OFS-JEFRA

QU’EST-CE QUE LA DOUBLE APPARTENANCE ?

LA RÉALITÉ DE LA DOUBLE APPARTENANCE

TÉMOIGNAGES DE FRÈRES ET DE SŒURS

DIFFICULTÉS

PROPOSITIONS ET SUGGESTIONS POSSIBLES

Introduction :

« Tout en marchant, il discutait avec ses compagnons de la manière d'observer sans détour la règle qu'ils avaient reçue, de vivre en toute justice et sainteté sous le regard de Dieu, de se sanctifier eux-mêmes et de donner l'exemple aux autres. » (LM Chap IV 1)

Le cheminement vocationnel au sein du charisme franciscain invite chacun à chercher, librement et personnellement, comment répondre à l'appel de Dieu, comme le fit autrefois saint François d'Assise, en vivant selon les principes de pauvreté, d'humilité, de fraternité et de service aux autres. Il s'agit d'une vie laïque où ces principes, reflet de la vie fraternelle, permettent de discerner dans la communion avec les frères et les sœurs.

La question de la double appartenance ou de l'appartenance simultanée OFS-JeFra mérite un temps de partage d'expériences et de réflexion pour renouveler la formation. Cela a été particulièrement visible lors de différentes rencontres de l'OFS et de la JeFra. L'une d'entre elles fut la IIIe Assemblée internationale de la JeFra, qui s'est tenue au Mexique en 2022. La double appartenance y a été établie comme une priorité pour la Jeunesse Franciscaine Internationale dans l'accord suivant :

Double appartenance et relation avec l'OFS :

- Les Nouvelles Fraternités de la JeFra devraient travailler à promouvoir la communication entre l'OFS et la JeFra aux niveaux régional et local, pour parvenir à une meilleure connexion et à donner l'occasion de témoigner de la plénitude de la vocation franciscaine dans l'OFS.
- Que les fraternités de la JeFra initient la communication ou répondent avec un cœur ouvert aux invitations à coopérer avec l'OFS et qu'elles travaillent pour avoir des rencontres communes avec l'OFS s'il y a la possibilité de le faire.
- Les fraternités de la JeFra devraient s'efforcer de comprendre plus clairement la double appartenance OFS-JeFra comme une option (et non une obligation) qui facilite la découverte de leur vocation dans la famille franciscaine.
- Que la coordination internationale de la JeFra travaille avec les conseils nationaux pour encourager et promouvoir à la fois la participation de l'animateur fraternel au Conseil de la JeFra et du Président ou de son Délégué de la JeFra au conseil de l'OFS, aux différents niveaux.

(Document conclusif de la IIe Assemblée Internationale JeFra)

Face à cette réalité, nous souhaitons vous proposer un regard renouvelé sur la relation OFS-JeFra et sur la double appartenance, en renforçant l'invitation à vivre cette expérience qui nous appelle à avancer avec davantage de fermeté et de concret dans la recherche de notre pleine vocation franciscaine, comme frères et sœurs dans le monde.

LIEN OFS-JEFRA

Dans les Constitutions générales de l'OFS, les articles 96 et 97 nous parlent de la Jeunesse Franciscaine, en soulignant l'importance du Mouvement JeFra comme partie intégrante d'une propre pastorale des jeunes, pour laquelle l'OFS fait un choix spécifique et s'engage dans l'accompagnement, en manifestant ainsi une disposition sincère à partager l'expérience de la vie dans l'Ordre afin d'être aux côtés des jeunes dans la recherche, la croissance et la confirmation de leur vocation franciscaine :

« L'OFS, en vertu de sa vocation même, doit être prêt à partager son expérience de vie évangélique aux jeunes qui se sentent attirés par saint François d'Assise, et à chercher les moyens de la leur présenter de manière adéquate. » (C.G. Art 96,1)

« Que les Fraternités de l'OFS, par des initiatives et une dynamique appropriées, promeuvent la vocation franciscaine de jeunes. Qu'elles aient soin de la vitalité et de l'expansion des Fraternités de la JeFra et accompagnent les jeunes dans leur chemin de croissance humaine et spirituelle, par des propositions d'activités et des contenus thématiques. » (C.G. Art 97,1)

En ce qui concerne le lien entre l'OFS et la JeFra, il est important de retrouver le sens de la « CORESPONSABILITÉ », c'est-à-dire le fait de « prendre soin les uns des autres », en comprenant que nous sommes responsables les uns des autres : l'OFS est responsable de la JEFRA puisque « l'OFS se considère particulièrement responsable de la JeFra » (C.G., art. 96,2). De même, la JeFra est, d'une certaine manière, responsable de l'OFS, et cela devrait constituer un engagement particulier, puisque « les membres de la JeFra considèrent la Règle de l'OFS comme un document d'inspiration » (C.G., Art. 96,3).

Dans les Documents internationaux « Incorporation des membres de la JeFra à l'OFS » et «JeFra comme chemin de vocation franciscaine », partagés par la Présidence du CIOFS depuis plusieurs années, différents points soulignent l'importance du lien entre l'OFS et la JeFra :
« La JeFra, dans le sens des Constitutions Générales de l'OFS, se distingue des autres groupes de jeunes franciscains en ceci :
-L'acceptation de la Règle de l'Ordre Franciscain Séculier comme document d'inspiration ; (...) l'appartenance à la Famille Franciscaine comme partie intégrante de l'OFS ; l'accompagnement et l'animation de la part des franciscains séculiers ; - une structure d'organisation et des méthodes de formation spécifiques pour un chemin vocationnel qui normalement, bien que non nécessairement, conduise à l'OFS ; (...) » (Point 6, JeFra comme chemin de vocation franciscaine).



« La JeFra chemine à la lumière du message de saint François d'Assise, c'est-à-dire qu'elle découvre et assume de façon progressive ce projet de vie et ses valeurs. Elle appartient à la Famille franciscaine comme partie intégrante de l'OFS et considère la Règle de l'OFS comme un document d'inspiration. » (Point 10).

« La JeFra constitue un engagement particulier de l'OFS comme une partie de sa propre pastorale des jeunes et de sa promotion vocationnelle. Pour cela elle doit donner un accompagnement au jeune, en l'aidant à mûrir sa vocation ainsi que son entrée dans la vie de la Fraternité. » (Point 14)

Voici quelques points que nous pouvons souligner :
- La JeFra constitue un engagement particulier de l'OFS dans le cadre de sa pastorale des jeunes et de la promotion vocationnelle. Elle doit donc accompagner le jeune, en l'aidant à mûrir dans sa vocation et en l'introduisant dans la vie de la Fraternité.
- La JeFra accepte la Règle de l'OFS comme document d'inspiration pour la croissance de sa propre vocation chrétienne et franciscaine, tant individuellement qu'en groupe, dans la vie fraternelle.
- Les relations entre la JeFra et l'OFS doivent être imprégnées d'un esprit de communion vitale réciproque. C'est pourquoi le chemin vocationnel de la JeFra conduit normalement, bien que pas nécessairement, à l'OFS.
- La JeFra appartient à la Famille franciscaine en tant que partie intégrante de l'OFS et, par conséquent, elle est accompagnée et animée par les franciscains séculiers.

Nous pouvons donc comprendre que l'OFS et la JeFra cheminent dans une communion réciproque et vitale, au sein de la Famille franciscaine et de l'Église tout entière. C'est pourquoi, afin de poursuivre la construction d'un cheminement fraternel et fondé sur la réciprocité, les expériences et les outils qui contribuent à la croissance mutuelle sont nécessaires et importants.

QU'EST-CE QUE LA DOUBLE APPARTENANCE OU L'APPARTENANCE SIMULTANÉE OFS-JEFRA?

La double appartenance ou appartenance simultanée OFS-JeFra est une option permettant aux membres de la JeFra qui souhaitent commencer à vivre pleinement la vocation franciscaine de s'intégrer progressivement à une Fraternité de l'Ordre Franciscain Séculier.
Ainsi, « le discernement de la vocation peut advenir durant le temps de permanence dans la JeFra et si cette vocation est celle de vivre comme Franciscain Séculier, le membre de la JeFra peut entamer le chemin d'admission, de formation et profession dans l'OFS, tout en restant encore au sein de la JeFra.
Cette incorporation à l'OFS est hautement recommandée étant donné que, après un authentique discernement de la vocation, différer l'entrée dans l'état de vie que Dieu a préparé pour chacun de nous n'aura plus de sens. » (Introduction du Document Incorporation des membres de la JeFra à l'OFS)

« En raison de la continuité du chemin vocationnel de la JeFra à l'OFS, l'engagement dans l'OFS n'exclut pas nécessairement le jeune de sa fraternité JeFra. Le jeune qui, par son engagement dans l'OFS, fait de la Règle son projet de vie, peut continuer son chemin avec ses frères de la JeFra. » (24, JeFra comme chemin de vocation franciscaine).
La double appartenance est une possibilité qui n'a pas toujours existé. Elle est née des changements et des transformations qui se sont opérés dans le monde de la jeunesse, avec l'émergence de temps nouveaux, au fil de notre cheminement dans ce monde.
Nous avons trouvé plusieurs références à cette possibilité dans différents documents qui nous permettent de retracer les débuts de cette idée d'appartenance simultanée, ou de double appartenance, entre l'OFS et la JeFra.

1) Líneas básicas internacionales para la juventud franciscana (1983)

Grâce à des textes cités dans des documents de la JeFra d'Argentine, nous avons trouvé des orientations qui existaient pour la JeFra internationale et qui « furent élaborées avec la collaboration de dix responsables JeFra, représentants des cinq continents, ainsi qu'à partir des observations et suggestions reçues des Conseils nationaux JeFra, approuvées le 16 juillet 1983 ». Dans ce document, nous trouvons une première référence à cette appartenance simultanée lorsqu'il est mentionné que « les responsables internationaux, nationaux et régionaux (ou provinciaux) de la JeFra sont de jeunes fanciscains séculiers profès » (Point 6, Líneas básicas internacionales para la juventud franciscana).

2) Constitutions de l'Ordre Franciscain Séculier (2000)

En 2000, avec l'approbation des Constitutions de l'Ordre Franciscain Séculier, est mentionnée la possibilité que des membres de la JeFra souhaitent appartenir également à l'Ordre Franciscain Séculier (C.G. Art. 96,4), pouvant ainsi devenir de jeunes franciscains profès dans l'OFS (C.G. Art. 97,3).

3) Document « Double Appartenance JeFra-OFS (2007)

Nous comprenons toutefois que ce que nous appelons « Double Appartenance JeFra-OFS» s'est d'une certaine manière « officialisé » avec les Documents internationaux diffusés par la Présidence du CIOFS en 2007, intitulés « Incorporation des membres de la JeFra à l'OFS» et « JeFra comme chemin de vocation franciscaine » :

« La double appartenance, ou l'appartenance simultanée, devient, donc, un autre instrument qui permet de réaliser de manière naturelle l'incorporation à l'OFS de celui qui est membre de la JeFra. Il est important de considérer que la JeFra a un double objectif : consentir au jeune de vivre sa vocation personnelle et lui offrir l'aide d'un discernement sur sa vocation de vie. » (5.2, Doc. Incorporation des membres de la JeFra à l'OFS)

La double appartenance devient ainsi un nouvel outil, une invitation plus « naturelle » et un processus fraternel permettant aux jeunes de la JeFra de s'engager dans la vocation spécifique de l'Ordre Franciscain Séculier.

« Il peut être recommandable pour différentes raisons que le jeune soit simultanément membre actif dans les deux Fraternités : sa Fraternité JeFra et sa Fraternité OFS. Il se peut que la Fraternité JeFra ait besoin de la contribution du jeune engagé pour l'animation des autres jeunes, soit comme responsable dans la Fraternité JeFra, soit comme simple membre actif de celle-ci. De toute façon il convient que le jeune engagé participe activement aux deux Fraternités, même si ses activités, en accord avec le Conseil de l'OFS, se réfèrent de préférence à la JeFra. » (24, JeFra comme chemin de vocation franciscaine).

RÉALITÉ DE LA DOUBLE APPARTENANCE OFS-JEFRA DANS LE MONDE

La réalité de la double appartenance au niveau international est très diverse et variée, ce qui est logique puisque les réalités de la jeunesse, les contextes sociaux, les dynamiques des Fraternités nationales et les réalités auxquelles le monde est confronté ne sont pas les mêmes, en particulier dans la vie des jeunes, qui est en constante évolution et transformation.

Lors de l'Assemblée Internationale JeFra qui s'est tenue au Mexique en 2022, et au cours de laquelle la double appartenance a été abordée, 23 pays ont participé. Parmi eux, 8 avaient déjà cette expérience de la double appartenance au sein de leurs Fraternités nationales.

Les Fraternités nationales qui vivent la double appartenance la décrivent comme une expérience très enrichissante au sein de la Jeunesse Franciscaine et de l'Ordre Franciscain Séculier. Dans ces expériences, nous pouvons trouver une grande diversité de propositions et de manières de mettre en œuvre la double appartenance, allant de supports de formation spécifiques à des propositions de travail adaptées aux âges et aux expériences personnelles, qui peuvent être une grande source d'inspiration.



TÉMOIGNAGES DE FRÈRES ET DE SŒURS

« Voici qui est certes étonnant : il commença à prêcher pour la première fois dans le lieu où, étant encore petit enfant, il avait appris à lire ; c'est aussi en ce lieu qu'il fut d'abord enterré en grand honneur, afin que l'heureux début soit loué par un plus heureux achèvement. Là où il fut élève, il enseigna aussi ; là où il commença, il fit une fin heureuse. » (1C 23)

Nous souhaitons faire entendre la voix de quelques frères et sœurs qui vivent la double appartenance OFS-JeFra comme une grâce qui les pousse à continuer de grandir dans leur recherche de vocationnelle. Ces témoignages ont été recueillis à partir d'entretiens et de conversations entre 2022 et 2023, puis actualisés cette année.



Témoignages

FRATERNITÉ
CHEMIN
AMOUR

Je suis Mayra Santos, originaire de la ville de Floriano, dans le Piauí, au Brésil. Je suis actuellement Secrétaire fraternelle nationale (Présidente) de la Jeunesse Franciscaine du Brésil.

Je vis à côté de deux paroisses franciscaines, où j'ai découvert et appris à connaître saint François comme patron de l'écologie, à travers son amour et son harmonie avec la création de Dieu. À travers la Jeunesse Franciscaine, j'ai approfondi la figure de François, qui fut « un excellent exemple de soin envers les plus vulnérables » (Laudato si, 10). Depuis lors, toutes mes actions ont été centrées sur le charisme franciscain, et j'ai toujours été proche de la Famille franciscaine.

Au sein de la JEFRA, j'ai suivi les différentes étapes de formation, avec toujours en tête ce projet de double appartenance, et convaincue de l'importance de rester en famille : appartenir à cette famille qui se nourrit des enseignements de François et de Claire, tout en inspirant le chemin d'autres frères et sœurs qui marchent sur leurs pas.

Ainsi, en 2018, j'ai été admise et, en 2025, j'ai fait ma profession solennelle dans l'Ordre Franciscain Séculier. Ce fut un moment unique et émouvant qui a réuni toute la famille franciscaine de ma ville ; j'ai dit oui pour toujours.

J'ai choisi cette double appartenance pour tout l'amour, les enseignements et l'attention fraternelle que j'ai reçus, mais aussi parce que j'ai décidé de vivre dans le Tiers-Ordre les principes de vie franciscaine que j'avais appris dans la JeFra : aimer d'abord, aimer jusqu'au bout, faire peu de choses et les faire bien, et garder ton secret avec toi.

De cette manière, j'encourage d'autres jeunes à prendre la parole et à faire entendre celle des pauvres et des opprimés, en mettant notre pouvoir de transformation au service du changement, comme l'ont fait François et Claire. En poursuivant notre parcours de formation vers la double appartenance et en prenant cet engagement pour toute notre vie, nous demeurons au sein de la famille franciscaine, convaincus, engagés et
acteurs du changement là où nous sommes,
faisant de cette manière d'être un véritable engagement
pour nos vies.



PERMANENCE SAINTETÉ GRATUITÉ

Je suis José Israel Vidales Tinajera, je suis mexicain et j'ai 29 ans. J'ai fait ma promesse dans ma fraternité JeFra Purísima de San Diego en 2012, à Aguascalientes, et ma profession dans l'OFS en 2014, dans la même fraternité.

Le témoignage de mes parents dans la vie quotidienne a fait naître en moi le désir d'entreprendre ce chemin de double appartenance, afin de rechercher ma plénitude chrétienne dans la spiritualité franciscaine. Ils se sont rencontrés dans la JeFra et, après leur mariage, ont poursuivi leur chemin dans l'OFS ; cette expérience vivante de fraternité a donc toujours été présente dans ma vie. De même, dans la simplicité, la joie et la charité des frères et sœurs, je trouvais toujours plus d'une raison de sourire. J'ai également pu constater une proximité et un accompagnement actifs des frères OFM dans la fraternité, ce qui a renforcé ma découverte de l'identité franciscaine et mon désir de l'approfondir toujours davantage.

Vivre la double appartenance m'a permis d'être un pont entre mes fraternités, pour que la JeFra puisse voir un visage jeune dans un cheminement permanent de mission, de prière, de formation et de fraternité. De même, cela a été un pont pour montrer à l'OFS une plus grande proximité avec la réalité des jeunes et le visage d'un petit frère qui, comme eux, nourrit un grand désir de cheminer avec François vers la sainteté.

Comme sur tout chemin, il existe toujours des difficultés. Dans mon expérience, l'une d'elles fut la méconnaissance de cette possibilité de double appartenance, ce qui a entraîné des malentendus concernant la participation active dans les deux fraternités. Ce fut également un défi de nous sentir véritablement frères, car la relation entre les deux fraternités tend souvent à être « comme celle d'un père à son fils », au lieu de nous reconnaître tels que nous sommes : des frères, enfants d'un même Père. De même, le manque de présence de la JeFra dans l'OFS, et inversement, a parfois fait obstacle au sentiment de proximité entre les fraternités.

Une grande motivation pour vivre la double appartenance est de continuer à approfondir la vocation franciscaine et l'expérience de fraternité (déjà présente dans la JeFra), dans la joie et l'amour de choisir de cheminer avec les frères, avec François et avec le Christ lui-même vers la sainteté.



VALEURS

SIMPLICITÉ HUMILITÉ

Je m’appelle Mark Christian R. Almazan et j’ai 28 ans. Je fais partie de la Jeunesse Franciscaine depuis 14 ans et j’ai fait ma promesse il y a 12 ans. Faire partie de la Jeunesse Franciscaine a été pour moi une expérience merveilleuse. C’est comme être au sein d’une grande famille de frères et sœurs, chacun ayant une personnalité unique. Malgré nos différences, nous partageons tous un lien fort d’amour et d’amitié.

En 2020, j’ai rejoint l’Ordre Franciscain Séculier (OFS) au cours de l’étape de candidature, et j’ai fait ma profession perpétuelle en 2023. Mon formateur au sein de la Jeunesse Franciscaine de Naval, mon humble fraternité locale, m’a encouragé à poursuivre mon chemin dans l’OFS. Au début, je n’étais pas sûr, car beaucoup de membres de l’OFS sont plus âgés, mais j’ai décidé d’essayer. Ce fut une excellente décision, car cela m’a aidé à grandir spirituellement et à mieux me comprendre moi-même.

À travers ma double appartenance, j’ai appris que, malgré nos différences d’âge, la Jeunesse Franciscaine et l’OFS partagent des valeurs importantes telles que la simplicité, l’humilité, le service et la pauvreté. Dans ma fraternité, j’ai eu de nombreuses occasions de prier et de servir les autres.

Aux Philippines, nous utilisons souvent le mot « pour toujours » dans le contexte de l’amour romantique, avec l’espoir que l’amour dure. De la même manière, j’ai compris que notre temps au sein de la JeFra est une étape pleine de grâce, mais que, comme toutes les étapes, elle prendra fin. Notre appartenance à la Jeunesse Franciscaine n’est pas pour toujours ; elle nous prépare plutôt à quelque chose de plus profond. Lorsque j’ai professé dans l’OFS, j’ai accueilli le « pour toujours » non seulement comme un sentiment, mais comme un engagement. C’est notre « oui » de toute une vie à vivre l’Évangile de notre Seigneur Jésus-Christ en suivant les traces de saint François d’Assise.

Je serai toujours reconnaissant à Dieu de m’avoir donné l’occasion de faire partie de cette grande famille de personnes jeunes et plus âgées, mais toutes inspirantes, dans la double appartenance.



ENGAGEMENT
SERVICE GRANDIR

Je m'appelle Felix Chocojay, j'ai 29 ans ; j'appartiens à la JeFra depuis 2010 et à l'OFS depuis le 8 octobre 2017.
Ce qui m'a principalement motivé à vivre la double appartenance, c'est le service dans la JeFra, car celui-ci impliquait de vivre diverses rencontres avec des frères et sœurs de l'OFS dont le témoignage de vie m'a aidé à comprendre que telle était la vocation à laquelle j'étais appelé. Peu à peu, j'ai découvert qu'entrer dans l'Ordre était une étape nécessaire pour ma vie, ma croissance spirituelle et mon discernement vocationnel. Grâce à cette forme de vie, j'ai eu l'occasion (et je l'ai encore) de connaître deux réalités différentes, ce qui m'aide à mieux comprendre que nous sommes véritablement une famille, la JeFra et l'OFS. Si je devais la décrire en trois mots, je soulignerais l'engagement, le service et la croissance.
Les difficultés que j'ai rencontrées dans cette situation de double appartenance ont été le sentiment de vivre une sorte de « solitude » ; le chemin de la JeFra se vit en fraternité et celui de l'OFS également, mais il n'existe pas de vie fraternelle commune pour les personnes en « double appartenance ». Bien sûr, cela a évolué avec le temps, car j'ai rencontré davantage de frères et de sœurs qui vivent cette expérience. Une autre difficulté est de coordonner la participation à deux fraternités, ainsi que le fait de vivre dans un contraste permanent : à la JeFra beaucoup sont désormais plus jeunes que moi, et il est compliqué de rester au fait des nouvelles modes et des nouvelles manières de vivre la fraternité, mais, en même temps, il est parfois difficile d'être écouté dans l'OFS, parce que pour ses membres je suis très jeune, ou une personne qui n'a pas beaucoup d'expérience.

Pour encourager d'autres jeunes de la JeFra à vivre la double appartenance, je leur dirais qu'il est nécessaire de se rappeler que la JeFra est un fruit de l'OFS ; sans l'OFS, la JeFra n'aurait pas pu se consolider comme la fraternité qu'elle est aujourd'hui, et cela devrait déjà être suffisant. Cependant, je sais que ce n'est pas si simple à notre époque, dans un monde où les jeunes font face à tant d'aspirations diverses, de choses à faire et sont assaillis par de multiples attentes à satisfaire ; l'idée de faire partie d'un Ordre tend à passer au second plan. Dans nos sociétés contemporaines, on idéalise l'accomplissement individuel, qui ne laisse pas de place à un engagement perpétuel.

Moi qui continue à découvrir tant de richesse dans notre Ordre, je les encourage à accepter la nature de leur vocation ; car si, sur le chemin de la JeFra, ils ont découvert que leur vocation est franciscaine et laïque, ils devraient naturellement poursuivre ce chemin dans l'OFS, en profitant de cette possibilité d'avoir une transition, en vivant la double appartenance.



FORMATION VOCATION VIE

Je suis Ante Čičak, j'ai 26 ans, je suis dans la JeFra depuis plus de 10 ans et dans l'OFS depuis trois ans. Au cours de mes dernières années dans la JeFra, j'ai ressenti le désir de découvrir ce qu'est l'OFS, quelle est sa vocation et si elle me correspond.

Au début, je ne pensais pas à la possibilité de la double appartenance et ce n'était pas mon objectif. Je n'ai commencé à découvrir cette possibilité (la double appartenance) que vers la fin de mon parcours dans la JeFra, mais je voulais expérimenter, pendant ma vie dans la JeFra, ce que l'on ressent lorsqu'on vit dans la fraternité de l'OFS.

Au cours de mes années dans la JeFra, j'ai eu l'occasion de collaborer à plusieurs reprises avec l'OFS, à différents niveaux du Conseil et, au début, j'ai ressenti un grand écart d'incompréhension intergénérationnelle qui m'a découragé, mais ensuite, lorsque je suis arrivé à servir au niveau national, j'ai compris par moi-même que l'OFS est une communauté avec ses défauts, comme la JeFra, et que l'important réside dans les vertus. Et surtout, j'ai compris combien les membres de l'OFS aiment leur prochain.

Ce que je dirais aux jeunes de la JeFra qui commencent leur formation, à ceux qui ont déjà fait leur promesse et qui réfléchissent à leur discernement de vie, c'est avant tout qu'ils ne doivent pas avoir peur de rester plus longtemps dans la JeFra. La JeFra a beaucoup fait pour moi. A travers elle, Dieu m'a conduit vers la vocation de professeur de religion, et je n'aurais pas découvert cette vocation après seulement deux ou trois ans dans la JeFra, mais sur une période plus longue. L'OFS n'est pas une étape logique après la JeFra, elle devrait être la découverte de sa propre vocation de vie. L'OFS et ses membres devraient, comme des frères et sœurs aînés, aider le jeune de la JeFra dans cet appel. Avec cette conscience, je pense que l'OFS peut tirer un enrichissement réciproque aussi bien de la présence de membres vivant la Double Appartenance que de celle de membres qui ont déjà choisi de consacrer leurs talents et leur temps à Dieu dans la vie des Franciscains séculiers.



DIFFICULTÉS ACTUELLES:

À partir de ce que nous connaissons et de ce qui nous a été partagé par différents frères et sœurs de diverses Fraternités nationales, nous pouvons identifier et reconnaître certaines difficultés concernant la double appartenance comme possibilité ou outil pour le passage des jeunes de la JeFra vers l'OFS :

1. Méconnaissance de la double appartenance

Dans certains pays, l'expérience de la double appartenance n'est pas considérée comme une option ou n'est tout simplement pas connue, malgré les différents documents mis à la disposition de la fraternité internationale.

2. Manque de lien ou problématiques dans la relation OFS-JeFra

Dans certains pays, même si cela peut sembler difficile à imaginer, le lien JeFra-OFS est presque inexistant, ce qui engendre de nombreuses difficultés. Nous avons également connu des réalités nationales où, en raison de divergences et de problématiques davantage d'ordre « personnel », la relation entre les jeunes de la JeFra et les séculiers est devenue de plus en plus distante.

3. Obligation

Dans certains pays, la double appartenance est considérée comme une « exigence » pour pouvoir mener à bien des projets et avoir une place au niveau de la fraternité nationale. Par exemple, lorsqu'il y a peu de frères et sœurs de la JeFra ayant fait profession, des difficultés apparaissent pour que la JeFra puisse disposer de sa propre animation nationale ou d'un espace de représentation dans les instances de l'OFS. La Double Appartenance est importante et nécessite un accompagnement ; elle ne doit pas devenir une exigence qui éloigne ou qui instaure des limites ne contribuant pas à la vie fraternelle.

4. Manque d'initiatives et de propositions qui conduisent à l'OFS

Dans certaines réalités nationales, aucun espace concret d'accompagnement et de suivi des réalités des jeunes n'est créé pour pouvoir conduire à l'OFS. Dans certaines réalités nationales concrètes, il est évident que lorsque les jeunes de la JeFra terminent leur parcours dans le Mouvement, ils ne considèrent pas l'OFS comme un espace permettant de poursuivre leur chemin dans la spiritualité franciscaine. Ce manque d'initiatives existe aussi bien dans le domaine de l'OFS que dans celui de la JeFra.



5. Méconnaissance de la double appartenance dans le domaine de l'Assistance Spirituelle

Dans certains pays, cette méconnaissance de la part des Assistants spirituels de l'OFS-JEFRA a été constatée : la possibilité de vivre cette double appartenance au sein des fraternités n'est pas toujours reconnue, et il est demandé au jeune de la JEFRA de choisir entre l'une ou l'autre. Pourtant, « en raison de la continuité du chemin vocationnel de la JeFra à l'OFS, l'engagement dans l'OFS n'exclut pas nécessairement le jeune de sa fraternité JeFra. Le jeune qui, par son engagement dans l'OFS, fait de la Règle son projet de vie, peut continuer son chemin avec ses frères de la JeFra. » (24, JeFra comme chemin de vocation franciscaine)

5. Responsabilité des conseils et de l'animation OFS-JeFra, notamment dans le rôle de l'animateur fraternel

En lien avec le manque d'initiatives permettant d'orienter les jeunes vers l'OFS, nous constatons dans de nombreuses réalités l'absence du rôle d'animation fraternelle dans l'accompagnement de cette expérience de Double Appartenance. Cela révèle un manque ou une méconnaissance de la manière d'accompagner ce processus dans le cadre de ce service, ou encore l'absence de liens permettant à la JEFRA de connaître l'OFS et, réciproquement, à l'OFS de connaître la JEFRA

PROPOSITIONS ET SUGGESTIONS:

1) Proposer la double appartenance dans une perspective ouverte et flexible :

La réalité de la jeunesse aujourd'hui est en constante évolution et transformation. Cela ne veut pas dire que les jeunes ne s'engagent pas, mais qu'ils vivent dans des temps de changements permanents qui les amène à cheminer de différentes manières et selon des rythmes variés. C'est pourquoi il est nécessaire d'envisager la double appartenance dans une perspective flexible et ouverte aux possibilités des jeunes dans un contexte donné.
Il n'existe pas une seule manière d'être jeune ni de rechercher sa vocation ; nous devons donc être disposés à considérer le vaste éventail de possibilités permettant d'accompagner ce processus de construction vocationnelle dans le charisme franciscain, en pensant à des propositions « (...) et des méthodes de formation et une pédagogie adaptées aux besoins du monde des jeunes, selon les réalités qui existent dans les divers pays» (Art. 96,5 C.G.).

2) Penser la double appartenance comme un processus et une construction

La double appartenance ne se fait pas du jour au lendemain. Le jeune, avec son propre rythme et dans sa réalité, commence peu à peu à chercher cette vocation pleine qui lui permettra de vivre le charisme. Un accompagnement de proximité est nécessaire, qui respecte le rythme et offre des possibilités afin que la vocation franciscaine puisse devenir un choix pour toute la vie, en comprenant ce que signifie "pour toute la vie" pour un jeune d'aujourd'hui.

3) Valoriser la formation humaine, chrétienne et franciscaine du jeune de la JeFra

La formation partagée et reçue au sein du Mouvement JeFra doit être accueillie et valorisée lorsqu'il décide de commencer à cheminer dans l'OFS. Les jeunes de la JeFra doivent être disposés à ouvrir leur cœur aux propositions de formation et aux dynamiques de l'OFS, tout comme l'OFS doit se montrer ouverte à ce que le jeune de la JeFra apporte avec lui de son parcours.

4) Travailler dans des espaces communs OFS-JeFra : propositions de rencontres, participation aux rencontres, espaces pour « jeunes adultes », etc.

Dans certains pays, des jeunes de la JeFra « adultes » sont accompagnés au sein du Mouvement, c'est-à-dire des jeunes qui ont déjà atteint un certain âge ou un certain état de vie dans lequel ils peuvent commencer à réfléchir à leur vocation franciscaine dans l'OFS.
De même, dans certaines réalités, l'importance et la valeur de la présence des jeunes de la JeFra dans les chapitres, les retraites et les rencontres de l'OFS ont été soulignées, tout comme la présence des séculiers dans les espaces de rencontre animés par la JeFra.
Il est recommandé que l'OFS et la JeFra partagent des espaces et des propositions communes afin de connaître les dynamiques de ces différents espaces et de commencer à faire ensemble des pas sur ce même chemin, celui qui consiste à suivre Jésus à la manière de François et Claire d'Assise.

5) Créer des espaces de dialogue et de formation

« Un des moyens les plus importants sera toujours le contact vivant avec la Fraternité de l'OFS. Pour cela, les Fraternités locales doivent créer des espaces d'accueil pour les jeunes, soit dans la dynamique des réunions, soit en confiant aux jeunes des tâches spécifiques dans la Fraternité. C'est également important que les réunions de la Fraternité soient souples dans leur organisation, en utilisant de façon créative les possibilités de former des groupes spéciaux dans la Fraternité guidés par le Conseil de la Fraternité. » (24, JeFra comme chemin de vocation franciscaine)

6) Miser sur la formation et la promotion du service de l'Animation Fraternelle.

« L'animation fraternelle est le meilleur instrument qu'ont les Fraternités OFS et JeFra pour rendre plus naturelle l'incorporation des membres de la JeFra à l'OFS. Animation fraternelle est synonyme d'accompagnement, étant donné que sa responsabilité première est celle d'être aux côtés du jeune sur son chemin de croissance franciscaine, ce qui présuppose la croissance humaine et chrétienne. Pour ce motif, l'Animateur fraternel devient une personne de fondamentale importance dans le discernement du jeune et, plus spécialement, pour sa vocation franciscaine séculière. » (2, Doc. Incorporation des membres de la JeFra à l'OFS)
Avec le Formateur (ou l'équipe de formation) de la fraternité locale de l'OFS, l'Animateur Fraternel devrait accompagner le jeune de la JeFra vers la Profession. Cette étape de formation relève de la responsabilité spécifique de l'Ordre Franciscain Séculier et devrait être réalisée sous l'orientation de l'Animateur Fraternel, qui connaît les jeunes de la JeFra.

Il est important que l’Animateur Fraternel transmette tout le contenu de formation prévu pour cette étape avec des méthodes et des pédagogies adaptées à l’étape de la jeunesse. Il doit travailler simultanément la Règle et les Constitutions Générales de l’OFS.

Il est important de souligner qu’avec l’admission à l’OFS, le jeune de la JeFra appartient également à la fraternité de l’OFS. Ainsi, durant cette étape de formation, il doit participer aussi bien aux rencontres de la JeFra qu’aux rencontres de sa fraternité franciscaine séculière. L’Animateur Fraternel est particulièrement responsable de cette phase significative de transition et de maturation vocationnelle.
Il est nécessaire d’accorder une attention particulière, à cette étape, à la continuité de la fraternité JeFra, qui doit chercher à renouveler ses membres, puisque les jeunes franciscains ayant fait profession appartiennent également à l’OFS.

« Le service de l'Animation Fraternelle est un don et un privilège qui doit être accompli avec dévouement et persévérance pour permettre un enrichissement mutuel de la JeFra, de l'OFS et de la Famille Franciscaine dans le développement d'une mission commune dans l'Église et dans la société. » (4.4. Guide des animateurs fraternels - 2024)





RÉFLEXION FINALE : GRANDIR ET PARTAGER LE CHEMIN

« Si je t'ai choisi, toi un homme simple, c'est pour donner en exemple à tous ceux qui désirent marcher à ta suite des actions qu'ils puissent, eux aussi, réaliser. C'est moi qui ai appelé ; c'est moi qui protègerai et donnerai la nourriture ; pour remplacer ceux qui tombent, j'en appellerai d'autres ; au besoin j'en ferai naître. » (2C 158)

En son temps, François d'Assise, à travers de nombreuses expériences qui ont marqué sa vie, a connu un temps de discernement et, toujours en chemin, est parvenu au moment où il s'est laissé conduire par le Seigneur pour s'engager d'une manière totale et définitive dans une vocation qui, aujourd'hui encore, demeure actuelle et prophétique.

De la même manière, la double appartenance peut être, comme ce temps vécu par François, un temps permettant aux jeunes de la JeFra de cheminer dans leur recherche et leur désir de choisir définitivement cette forme de vie qu'est l'OFS, en étant attentifs aux signes de Dieu mais aussi à leur propre réalité, aux signes des temps et à leur contexte, à travers le Mouvement de la Jeunesse franciscaine.

Elias Molina JeFra-OFS Argentine
Maria Chiara Libreri JeFra-OFS Italie
Ailén Lucia Natali JeFra-OFS Argentine

Graphique du document :
Ailén Lucia Natali, OFS, Argentine
Traduction en français :
José Israel Vidales Tinajera, JeFra-OFS, México- France